



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 055/2025

Objet : Travaux de terrassement secteur « Moulin Vieux »

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 32 du 8 juillet 2022 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant qu'afin de procéder à des travaux de curage et de terrassement secteur « Moulin Vieux », il est nécessaire de louer du matériel de TP tels qu'un camion et une mini pelle ;
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant la proposition de l'entreprise Localand ;

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Localand pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 1 625.86 € H.T soit 1 951.03 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 15 mai 2025

Le Maire,



Fabien DURAND

*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.